

ELECTIONS CARPIMKO DU 24 JUIN AU 8 JUILLET 2025

Pour une retraite décente !

Le montant de nos retraites est trop faible, la pénibilité n'est pas reconnue, les aléas de la vie sont mal pris en charge. Les infirmières et les infirmiers libéraux sont malmenés : augmentation de nos charges professionnelles, quasi-totalité de nos honoraires bloqués depuis 16 ans, baisse de certaines de nos rémunérations (perfusions), chasse aux indus, contrôles URSSAF, paperasserie administrative, pénibilité accrue. Les infirmières et les infirmiers libéraux doivent pouvoir partir plus tôt à la retraite, bénéficier d'une retraite décente et de prestations dignes !

7 MESURES ESSENTIELLES POUR NOS RETRAITES !

1. Une retraite pleine et entière dès 62 ans

Aujourd'hui il faut travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite sans décote. C'est inadmissible ! Nous sommes très nombreux à souffrir de troubles musculosquelettiques à être impactés psychologiquement. Notre profession à plus de 80% féminine connaît des carrières plus hachées. Les infirmières et les infirmiers libéraux doivent pouvoir partir à la retraite à 62 ans et sans décote.

2. Une retraite progressive possible à partir de 60 ans

Notre profession est plus que jamais frappée par les burn-outs, les arrêts maladies, les invalidités. Nous avons jusqu'à 7 ans d'espérance de vie de moins que celles et ceux que nous soignons ! Un départ progressif (retraite + activité) doit être possible dès 60 ans.

3. Une augmentation du montant de nos pensions

Nous touchons de moins en moins une fois arrivés à la retraite. La Carpimko et la solidarité nationale doivent participer au renforcement du niveau de nos retraites. La hausse de nos retraites passe également par le refus de toute baisse de nos rémunérations (perfusions) et par l'augmentation de nos revenus. Cela fait 16 ans que la plupart de nos tarifs sont bloqués.

4. Une retraite complémentaire par capitalisation soutenue par l'État

Une retraite complémentaire par capitalisation sur la base de versements volontaires des IDEL et abondée par la solidarité nationale doit être mise en place. Cette disposition permettra d'augmenter notre niveau de vie à la retraite.

5. Des services de la Carpimko réactifs et à l'écoute des affiliés

Vous êtes nombreux à avoir des difficultés à joindre la Carpimko et pire, à renoncer à certains de vos droits. Cette situation doit cesser ! Des délais de réponse courts doivent être tenus et un traitement diligent et bienveillant des dossiers assuré.

6. Une maîtrise des tarifs des prévoyances

Les tarifs des contrats de prévoyance de type Madelin explosent. Une partie des infirmières et des infirmiers libéraux ne peut plus aujourd'hui être assurée. Un fonds d'État doit permettre de garantir une stabilisation du montant des cotisations.

7. La remise à niveau des prestations Carpimko

Les administrateurs de la Carpimko ont récemment décidé d'un coup de rabot sur les prestations : reclassement professionnel permettant de supprimer la rente d'invalidité, fin du cumul des prestations maternité de l'Assurance maladie avec l'allocation journalière d'inaptitude, suppression de l'exonération du paiement des cotisations en cas d'incapacité totale d'exercice de la profession de plus de 6 mois, etc. Nous souhaitons que la Carpimko renforce son soutien à ses affiliés !

**Du 24 juin au 8 juillet
votez et faites voter
pour une retraite
décente !**

TITULAIRES



Christophe Chabot Var

En plus de l'augmentation de notre retraite de base, une retraite complémentaire par capitalisation soutenue par l'État doit être mise en place pour celles et ceux qui le veulent.



Xavier Caloin Lot

Les tarifs des prévoyances sont exorbitants. Beaucoup ne peuvent plus payer. La solidarité nationale doit intervenir pour maîtriser ces coûts. Nous sommes un maillon essentiel de la chaîne du soin et à ce titre nous méritons une compensation nationale.



Marine Turpain Ben Aneur Allier

La maternité, la maladie, l'invalidité ne sont pas suffisamment prises en compte. Cela doit changer.



Edwige Mieyan Hautes-Pyrénées

Les cotisations augmentent et le montant des retraites reste trop faible. C'est inacceptable.



Isabelle Dumontier Hans Hauts-de-Seine

Travailler jusqu'à 67 ans pour un départ à taux plein est juste impossible. Seul un départ à taux plein dès 62 ans et même pour ceux qui le veulent de façon progressive dès 60 ans doit être possible.

SUPPLÉANTS



Jean-Sébastien Nizou Bouches-du-Rhône

Il est inacceptable de devoir travailler toujours plus, payer toujours plus, pour finir avec une retraite indécente !



Isabelle Lejeune Val-d'Oise

Nous avons beaucoup de mal à joindre la Carpimko. Il nous faut des réponses et des horaires adaptés.



Claudette Gassen Ardennes

La Carpimko ne tolère aucun retard dans le paiement des cotisations, aucun retard ne doit être toléré dans le versement de nos prestations. Des pénalités de retard doivent être instaurées.



Patricia Fontan Haute-Vienne

Nous sommes tous très impactés physiquement et même psychologiquement par notre métier. L'âge de départ à 67 ans est insensé.



Cécile Boulifard Haut-Rhin

Notre profession a 7 ans d'espérance de vie en moins que la moyenne nationale ce n'est pas tolérable. Il est vital que la pénibilité de notre métier soit reconnue rapidement.

Convergence Infirmière ne siège plus à la Carpimko depuis les élections de 2022 en raison du mode de scrutin, même si nous sommes arrivés en deuxième position pour les syndicats IDEL. Il est vital de voter pour que vous repreniez la main sur votre retraite, sur votre avenir. Demain, nous porterons votre voix et nous agirons pour améliorer le fonctionnement de la CARPIMKO, pour faire en sorte que la pénibilité soit reconnue et que le montant de votre retraite soit revalorisé.